



Communiqué de presse  
Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), le 25 juin 2020

### Charte des MfE «Téléphonie mobile et rayonnement»

## Prévention rigoureuse de la communication mobile

Le rayonnement de téléphonie mobile est un risque sanitaire. L'impact, notamment, des technologies 5G sur la santé est à peine exploré. C'est pourquoi, la téléphonie mobile doit être rigoureusement subordonnée à la prévention sanitaire. Telle est l'exigence des Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) dans leur **Charte des MfE «Téléphonie mobile et rayonnement»** qu'ils ont publiée aujourd'hui. L'urgence est de mise pour la protection de la population, pas pour l'introduction de la 5G dont les effets sanitaires sont ne pas étudiés.

En 2011, le Centre international de Recherche sur le Cancer CIRC de l'Organisation Mondiale de la Santé OMS a classifié le rayonnement de téléphonie mobile comme potentiellement cancérigène. Les indices scientifiques tendent à confirmer que le **risque de cancer** est plus important que ce qui était supposé au départ. Dans le monde entier, des chercheurs exigent une réévaluation.

En outre, le rayonnement de téléphonie mobile influe p ex. sur les circuits nerveux, la circulation cérébrale et le **métabolisme cellulaire**, favorise la **formation du stress cellulaire oxydatif**, altère le génome et les processus de réparation dans le matériel génétique, dégrade la qualité des spermatozoïdes, la mémoire et les processus d'apprentissage dépendants du sommeil chez les jeunes. Ces derniers et les enfants sont surtout touchés puisqu'ils seront exposés au rayonnement toute leur vie. Ses effets sur la santé sont déjà visibles en dessous des valeurs limites actuelles.

Le Conseil fédéral a décidé de ne pas assouplir le niveau de protection pour la population et maintient les valeurs limites pour les installations de téléphonie mobile.<sup>1</sup>

### Une recherche indépendante, un monitoring sanitaire et un service de consultation

Le Conseil fédéral doit rigoureusement axer ses mesures d'accompagnement annoncées sur le principe de précaution qui est ancré dans la loi afin que la population ne soit exposée à aucun risque sanitaire évitable du rayonnement de téléphonie mobile. La recherche renforcée prévue doit être indépendante. Il ne s'agit pas de saisir simplement l'exposition au rayonnement par le biais du monitoring, mais encore son impact effectif sur la santé. Il est prévu que le service de consultation planifié d'une part, aide les personnes touchées par le rayonnement et d'autre part, fournisse des inputs très concrets pour des projets de recherche.

### Minimisation de l'exposition à la téléphonie mobile, câble en fibres optiques jusque dans les maisons

Depuis des années, les MfE s'engagent pour une minimisation de l'exposition au rayonnement. Ils exigent, entre autres, une séparation de la desserte intérieure/extérieure avec l'Internet. Ainsi, les antennes de téléphonie mobile et les terminaux rayonnent beaucoup moins puisqu'ils n'ont pas à traverser les murs de bâtiments. Si nos appartements, écoles et bureaux sont connectés à un réseau performant en fibres optiques, cela équivaut à supprimer de l'exposition inutile. Les MfE exigent aussi que le rayonnement des smartphones, écrans, tablettes etc. soit minimisé.

### Urgence pour la prévention – Pas de précipitation avec la 5G

Tant que les effets sanitaires dus à la 5G ne sont pas explorés en détail, ils ne sont pas acceptables pour la population. C'est ce qu'ordonne le principe de précaution ancré dans la loi. «Il n'y a aucune raison de se précipiter pour l'introduction de la 5G. En revanche, la prévention est urgente», dit Bernhard Aufderreggen, Président dés. des MfE: «Qu'attendons-nous?»

C'est ce que les MfE demandent aux conseillers nationaux et aux États dans une lettre qui vient d'être envoyée. Nous les sommons d'assumer la responsabilité de la santé publique pour la décision imminente relative à la téléphonie mobile<sup>2</sup>: «Mettez la prévention sanitaire pour la population au premier plan lorsque vous apprécierez les prochaines étapes visant à intensifier l'infrastructure de la téléphonie mobile et prenez les décisions correspondantes».

Cela a duré des décennies avant que la nocivité p. ex du tabac, DDT ou de l'amiante soit scientifiquement prouvée bien qu'il existait déjà, depuis longtemps, des indices médicaux impératifs. Cela ne doit pas se produire pour la téléphonie mobile qui touche, chaque jour, pratiquement toute la population

### Informations de fond:

- [Charte des MfE «Téléphonie mobile et rayonnement»](#), juin 2020
- Rayonnement de téléphonie mobile: [La prévention – Qu'attendons-nous?](#) Oekoskop 2/20, (en allemand)

### Contact:

Bernhard Aufderreggen, docteur en médecine, Président dés. des MfE	079 639 00 40
Stephanie Fuchs, directrice adjointe des MfE	079 584 11 77

<sup>1</sup> Décision du Conseil fédéral du 22/04/2020 relative au rapport «Téléphonie mobile et rayonnement» du groupe de travail constitué à cet effet et où siégeaient les MfE.

<sup>2</sup> Actuellement le postulat 19.4043 Häberli-Koller «Pour un réseau de téléphonie mobile respectueux du développement durable» et la motion 19.4073 Graf-Litscher «Étude sur la radiocommunication et le rayonnement» sont pendantes.